

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS72

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 6

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la qualité »

les mots :

« le contenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.